# L'épreuve de DNL pour les enseignants du pro

publié le 05/01/2022

*Sommaire :*


- L'inscription des enseignants à la D.N.L.
- D.N.L. et textes de référence
- Déroulement et inscription à l'examen


## L'inscription des enseignants à la D.N.L.

### Structure de l'examen

Suite à son inscription sur internet (avant fin octobre), le/la candidat.e renvoie un rapport de **cinq pages maximum,** précisant, d'une part, **les titres et diplômes obtenus** en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle. Ce rapport présentera, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le/la candidat.e a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît **la plus significative.**

L'examen est constitué d'une épreuve orale de **trente minutes maximum** débutant par *un exposé* du/de la candidat.e de dix minutes maximum, suivi d'*un entretien* avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'exposé prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle du/de la candidat.e, reçue dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le/la candidat.e fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du/de la candidat.e concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

> L'aspect culturel lié à une langue et l'apport de la discipline support doivent être pensés.
> Le lexique utilisé doit être précis et le niveau attendu est **B2**.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est **pas** soumis à notation. L'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

## D.N.L. et textes de référence

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié, portant création de l'examen
- Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 : modalités d'organisation des secteurs Arts, Français langue seconde et Enseignement d'une DNL
- B.O. n°7 du 12 février 2004 complété par le B.O. n°39 du 28 août 2004

## Déroulement et inscription à l'examen

- Note annuelle publiée par le S.I.E.C. (Service Inter-académique des Examens et Concours).

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.